



Obtenir son quotient familial, rien de plus simple !

Le quotient familial, qu'est-ce que c'est ?

C'est une valeur exprimée en euros par mois, qui évalue le niveau de vie du foyer. Le quotient familial ne représente pas un salaire mensuel. C'est le résultat d'une équation qui prend en compte vos revenus, vos prestations mais aussi vos charges fixes ; ce calcul est appliqué de la même manière chez tous les foyers bénéficiaires d'organismes sociaux (CAF, MSA...). Le quotient familial est régulièrement abrégé « QF ».

Pourquoi fournir son quotient familial au service périscolaire ?

Le quotient familial, quand il est renseigné par les familles, permet d'appliquer une tarification adaptée au niveau de vie du foyer. Plus un quotient familial est faible, moins élevé est le coût du service. Ainsi, chacun participe à faire fonctionner ce service public, selon l'effort qu'il est capable de réaliser.

Quand fournir son quotient familial au service périscolaire ?

Dès que possible ! La tarification est appliquée à réception du quotient familial ; lorsqu'une famille ne renseigne pas son quotient familial, nous considérons qu'elle appartient à la tranche supérieure des quotients familiaux.

Le montant des facturations déjà établies ne change pas : par exemple, si une famille renseigne son quotient familial en novembre, les facturations des mois de septembre et d'octobre seront établies au tarif dit « de base », c'est-à-dire le plus fort.

Nous vous conseillons de veiller à l'évolution de votre quotient familial : en effet, il est possible qu'en raison d'un changement familial (situation maritale, évolution du revenu, accueil d'un enfant...), ce quotient familial varie et vous avantage au moment de la tarification. Faites-le nous savoir !



Les quotients familiaux valent pour une année scolaire.

Comment obtenir mon quotient familial ?

Si vous n'avez pas internet ou ne souhaitez pas utiliser ce canal, appelez ou rendez-vous à l'accueil de l'organisme social chez qui votre foyer est déclaré.

Si vous préférez utiliser internet, il vous suffit d'imprimer votre quotient familial en ligne.

Voici un exemple pour l'obtenir depuis le site internet de la CAF : www.caf.fr

1. Ecran d'accueil, cliquez sur  ou la rubrique **Mon Compte**
2. Renseignez votre code postal, numéro d'allocataire, code confidentiel (celui-ci est fourni par l'organisme, sur demande), votre jour et mois de naissance.
3. Consultez votre quotient familial et cliquez sur l'icône de l'imprimante : 

Au verso, trouvez les 3 étapes résumées sur écran.

Partenaires / Bailleurs • Presse • Recrutement • Qui sommes-nous ? • Etudes et statistiques • International

ALLOCAIONS FAMILIALES

Bienvenue sur le site des Allocations familiales

Recherche

caf.fr **FIL INFO** Plus de 2 millions de foyers reçoivent le Rsa en France

Ma Caf
Actualités, informations pratiques sur ma Caf...
Votre code postal OK
Caf des bateliers
Caisse maritime

Mon Compte
Mes paiements, mes démarches, contacter ma Caf
Accéder

cliquez ici pour obtenir votre quotient familial

Connaitre vos droits selon votre situation
Vous avez ou vous attendez un ou des enfants
Vous changez de situation
Vous louez ou vous achetez un logement
Vous vivez seul avec ou sans enfant
Vous êtes dans une situation de handicap
Vous êtes dans une situation difficile
Vous avez une question concernant votre Caf
Vous avez une question sur l'utilisation du caf.fr

Les services en ligne
Estimer vos droits pour :
L'Aide au logement
La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
Le Revenu de Solidarité active (Rsa)
Faire une demande en ligne :
L'Aide au logement
La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
Télécharger un formulaire

S'informer sur les aides
Enfance et jeunesse
Logement et cadre de vie
Petite enfance
Solidarité et insertion

Accès direct

- Pratique : étudiants, faire en ligne votre demande d'aide au logement
- Vous déménagez ? La Caf peut vous aider
- Les derniers versements de votre Caf
- Quel mode de garde pour votre enfant ?
- Peu de revenus ? Vous pouvez peut-être bénéficier du Rsa

1.


Partenaires / Bailleurs • Presse • Recrutement • Qui sommes-nous ? • Etudes et statistiques • International

ALLOCAIONS FAMILIALES

caf.fr **Mon compte**

Accueil > Connexion

Bienvenue
Veillez vous identifier (* champ obligatoire)

Connectez-vous avec  → En savoir plus

* Code postal Allocataire de la caisse maritime
 * Numéro d'allocataire Allocataire de la Caf des bateliers
 * Code confidentiel
 * Jour et mois de naissance
 Ex: écrivez 0106 si vous êtes né(e) le 1er Juin

Se connecter

Code confidentiel perdu ?
Numéro d'allocataire perdu ?

Informations sécurité : attention aux messages frauduleux !
Pour être sûr que vous consultez le site de votre Caf et non un site pirate, saisissez manuellement l'adresse <http://www.caf.fr> dans votre navigateur : vous pourrez ensuite naviguer en toute confiance à l'intérieur de ce site.
En savoir plus sur le « phishing » (ou hameçonnage).

2.

Saisissez tous les champs pour accéder à votre espace personnel

Partenaires / Bailleurs • Presse • Recrutement • Qui sommes-nous ? • Etudes et statistiques • International

ALLOCAIONS FAMILIALES

caf.fr **Mon compte**

Accueil > Mon compte

Bienvenue PRENOM NOM
Dernière connexion le date à heure

Votre Caf vous informe : date Les notifications de droits et paiements sont sur.. Lire la suite...

Ma situation • Modifier ma situation


- Vous êtes situation familiale depuis le date renseignée à la CAF
- Nbre d'enfants est pris en compte dans le calcul de vos droits
- Votre quotient familial : montant en euros par mois
- Vous avez une activité salariée depuis le date
- Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) a une activité salariée depuis le date
- Votre adresse : adresse postale
- Votre adresse mél : adresse e-mail renseignée à la CAF
- Vous autorisez la Caf à vous informer par courriel.
- Se désabonner
- Plus d'informations


Mes paiements

Le dernier paiement de ANNEE est de MONTANT en Euros

- Détail des prestations montant
- MONTANT VERSE : montant total
- Paiements précédents

Consultez mes droits et mes paiements
Demandez une attestation
Consultez mes démarches et mes courriers
Déclarez mes ressources annuelles
Estimer vos droits
Accéder à une demande en ligne
Contacter ma Caf

Toutes vos démarches en ligne sont sur 

imprimez pour nous fournir l'attestation


3.

